

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-558

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-558

Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles - Participation de Bordeaux Métropole au financement de la plateforme de résorption - Convention - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Face à la recrudescence des situations de squats et bidonvilles sur le territoire national et à la difficulté d'y répondre, une stratégie de résorption des campements a été initiée par une instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018. Cette nouvelle impulsion, portée par la Direction Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) vise, dans une approche partenariale, à apporter des réponses différenciées en fonction des situations observées sur les sites concernés. Une stratégie territoriale doit être adoptée au niveau départemental, en concertation avec les collectivités locales.

1. Une stratégie départementale

Les recommandations pour la mise en place de la stratégie territoriale proposent :

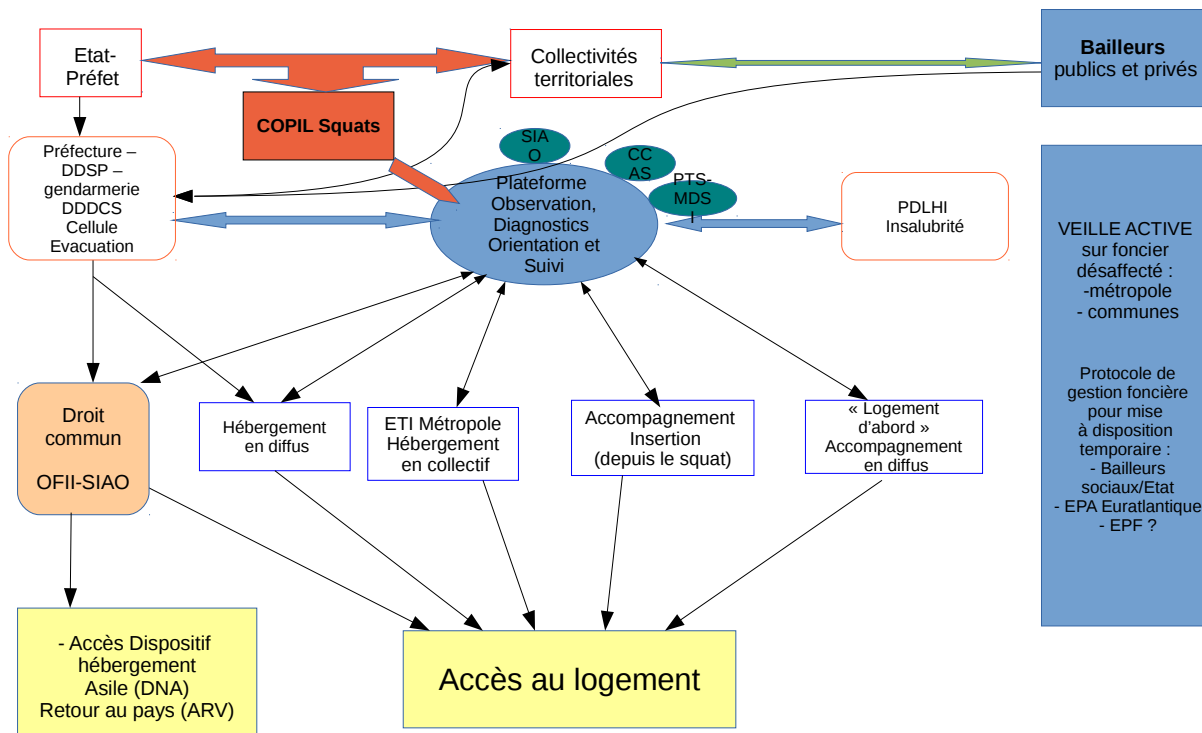
- une implication de tous les acteurs concernés dans un cadre partenarial, regroupant autour de l'État, les collectivités locales, les opérateurs, les associations,
- des réponses adaptées aux caractéristiques des campements, avec la nécessité de procéder à un recensement et un diagnostic partagé,
- la nécessité de promouvoir l'accès aux droits, en mobilisant prioritairement les dispositifs de droit commun.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les crédits dédiés à la résorption des squats ont été doublés en 2020, avec pour objectifs de réduire de moitié le nombre de personnes vivant en campement illicite, de doubler le nombre de personnes concernées par une action d'accompagnement, de doubler le nombre d'enfants scolarisés et accompagnés dans leur scolarité.

En Gironde, la stratégie de résorption a été validée par un comité de pilotage du 12 décembre 2019, présidé par Madame La Préfète.

L'organisation opérationnelle de la stratégie territoriale se décline dans le schéma ci-dessous :

L'organisation opérationnelle de la stratégie territoriale



L'accès au logement est d'emblée ciblé comme l'issue favorable et recherchée dans le cadre de cette stratégie. Autrement dit, cette stratégie vise à éviter les expulsions sèches en proposant des solutions aux personnes concernées, elle ne les empêche toutefois pas.

La stratégie s'insère dans les orientations inscrites dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de la Gironde et plus particulièrement son axe 4 (résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées sur les squats de l'agglomération bordelaise).

2. Une convention et une plateforme

Cette stratégie fait l'objet d'une convention pluriannuelle État-Collectivités. Cette convention définit les missions de la plateforme de résorption.

3 missions sont ainsi identifiées :

- l'observation et le suivi des squats et bidonvilles sous forme de base de données numériques, à partir d'un outil mis en place par la DIHAL : cet outil répertorie l'adresse du squat, l'état de la procédure, l'accès ou non aux fluides, le nombre d'occupants, leur origine - européenne ou extra-européenne - et un onglet COVID a été inséré durant la crise sanitaire afin de faire remonter les alertes le cas échéant,
- le diagnostic social individuel des ménages vivant en squat, à partir d'un recensement des personnes et sur la base du volontariat,
- l'orientation des ménages vers des solutions adaptées en fonction de l'évaluation sociale et de la disponibilité de l'offre vers du logement ou de l'hébergement le cas échéant avant l'expulsion.

La plateforme n'a pas vocation à suivre et accompagner les ménages dans l'hébergement, qui est assuré par le droit commun ou les dispositifs spécifiques comme la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale roms. Cette plateforme a été confiée au Centre d'orientation sociale (COS), déjà pilote de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), qui existe depuis plusieurs années.

Le champ d'intervention de la plateforme couvre l'ensemble des occupations illicites, sur des terrains ou des bâtiments, publics et privés, à l'exception des installations illicites de gens du voyage.

Un comité de pilotage annuel et des comités techniques mensuels sont mis en place, afin de faire vivre cette

stratégie partenariale. Le comité de pilotage regroupe la Préfète et ses services départementaux (Préfecture, Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), le recteur d'académie et le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Président du Conseil départemental de la Gironde, le Président de Bordeaux Métropole, les Maires des villes principalement concernées par la présence de squats lors de l'élaboration de la stratégie (Bordeaux, Bègles, Mérignac). Le comité technique est composé des services de l'État, des techniciens des collectivités (Département, Bordeaux Métropole, villes concernées avec leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de la Gironde, du Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation (GIP BMM) et de l'opérateur de la plateforme, le Centre d'Orientation Sociale (COS). Il a pour objet de dégager les priorités d'intervention de la plateforme et d'aborder les sujets transversaux comme le travail saisonnier ou la médiation scolaire.

La plateforme est dimensionnée à hauteur de 3 Équivalent Temps Plein (ETP) avec un budget annuel estimé à 200 000 euros. Le financement est partagé par l'État à 60%, le Conseil Départemental à 20% et Bordeaux Métropole à 20%, soit 40 000 euros en 2020.

3. Les engagements de Bordeaux Métropole

Au sein du partenariat, qui se matérialise par cette convention, Bordeaux Métropole valorise sa politique volontariste mise en place depuis près d'un an, avec notamment la création de la mission squats.

La Métropole s'engage ainsi à :

- coordonner, à travers sa mission squats, les interventions d'amélioration des conditions de vie sur les sites, par la viabilisation (ramassage des déchets, accès à l'eau, etc.),
- coordonner les actions de prévention et de sécurisation des sites vulnérables et des sites métropolitains libérés (post-évacuation), mises en œuvre par les services techniques de la métropole,
- mettre en œuvre les expérimentations en matière d'Espaces Temporaires d'Insertion (ETI),
- mobiliser son patrimoine temporairement vacant en le mettant à la disposition pour des Logements Temporaires d'Insertion (LTI), qui font l'objet de travaux nécessaires à leur usage d'habitation temporaire (sécurisation, réfection sommaire),
- soutenir le GIP Bordeaux Métropole Médiation (GIP BMM) dans ses missions de médiation dans les squats,
- poursuivre ses actions de droit commun en matière d'hébergement, de politiques de développement de logement social et d'observation du sans-abrisme,
- participer au financement de la plateforme dans le cadre de son lancement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles,

VU la délibération n°2019-384 du 21 juin 2019 portant sur la création de la mission squats,

ENTENDU le rapport de de présentation

CONSIDERANT la nécessité de participer à la stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précisant notamment les engagements de l'institution,

Article 2 : d'octroyer une subvention de 40 000 euros au Centre d'Orientation Sociale (COS) pour l'année 2020,

Article 3 : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte chapitre 65, compte 65748, fonction 424,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2020	